

**Compte-Rendu de la 6<sup>ème</sup> rencontre du GEPPE BN du 23 mai 2016**  
**À Hérouville-Saint-Clair.**

**10 personnes présentes :**

- Audrey Carlier : Libéral – Caen et Orne + SAMSAH-SAVS APF - Argentan
- Alice Chrétien : Libéral - Caen + La Clairière – Hérouville-Saint-Clair
- Armelle De Cordoue : Orthésiste + Libéral – Caen
- Fanny Mabon : Libéral – Dives sur Mer + EHPAD
- Elisabeth Lailier : Etudiante en 2<sup>ème</sup> année à l'IFE de Meulan-les-Mureaux
- Maxime Lair : Etudiant en 3<sup>ème</sup> année à l'IFE d'Alençon
- Camille Legoff : Libéral – Caen + La Clairière – Hérouville-Saint-Clair
- Emilie Rivière : MDPH 14 – Caen
- Marie-Anne Schimdt : Future installation en libéral - Villers Bocage + MAS – Aunay-sur-Odon
- Marion Sieper : Libéral – Caen + CAMPS Ifs

## Points pratiques

- **Date et lieux prochaine réunion**

⇒ La prochaine réunion aura lieu dans l'Orne à Argentan. Nous avons initialement proposé de se revoir le 20 ou 27 septembre. J'ai pris la décision de réaliser un sondage Doodle dans l'été pour recueillir l'ensemble des disponibilités des membres du groupe et la date retenue est donc **le LUNDI 26 SEPTEMBRE**.

- **Fonctionnement du GEPPE**

Des membres du GEPPE m'ont rapporté le fait que les réunions à Caen empêchent certaines personnes de venir (et vice-versa). On m'a donc proposé de créer un GEPPE par département (61, 14, 50).

⇒ Lors de la réunion le groupe a décidé (vote à main levée) de conserver la fonction régionale du GEPPE, afin que les échanges entre plusieurs structures/libéraux ne s'épuisent pas. Cependant pour ne pas léser les membres d'un département, un roulement sera donc instauré et les souhaits de lieux/dates se feront par sondage Doodle.

⇒ Lorsque les réunions auront lieu dans le Calvados, Alice Chrétien et Camille Legoff seront secrétaires.

⇒ Lorsque les réunions auront lieu dans l'Orne, Maud Lefèvre sera secrétaire (une deuxième personne sera nécessaire).

- **Utilisation de la dropbox :**

Des dossiers ont été créés : fichiers à partager entre ceux du Geppe BN, fichiers à diffuser avec le Geppe de Paris, Géométrie, Ordinateur et logiciel ...

NB : Il est préférable de ne pas supprimer un fichier de la dropbox avant d'en avoir discuté avec l'ensemble du groupe. En effet toute modification de la dropbox entraîne des modifications pour l'ensemble des personnes partageant le dossier.

La dropbox est créée depuis le 8 mai 2016, si vous n'avez pas reçu d'invitation, merci de me le faire savoir à l'adresse suivante : [audreycarlier.61@gmail.com](mailto:audreycarlier.61@gmail.com).

D'autre part, une rubrique GEPPE Basse-Normandie va être prochainement créée sur le site : <http://www.geppe.fr/>. La dropbox sera le moyen intermédiaire de faire passer les documents que vous souhaitez partager sur le site.

<b><u>Echanges de pratiques</u></b>
-------------------------------------

- [Présentation CléDys d'APEDYS](#)
- [Etigem \(Présentation par Camille Legoff\)](#)

⇒ **Méthode Jeannot+ lignes de couleurs + étayage verbale** (utilisation jusqu'au CM1)

Camille a fait la formation : « Education thérapeutique instrumentale du graphisme et de l'écriture manuelle »

But : acquérir une écriture lisible et personnelle : une écriture d'adulte (personnalisée)

## **I) APPRENTISSAGE**

→ Bilans (normés et non normés) :

- Posture
- Tenue du crayon
- Matériel de l'enfant (mobilier, outils scolaires)
- ETC
- Coloriage : dissociation du poignet

→ Bilan ETI GEM :

Permet d'évaluer la capacité à pointer, poser, lever, sauter, stop, les notions d'orientation sur une page, dessus/dessous ; le fond : support de feuille adapté, hauteur des lettres tronc ; la forme : approche rapide du petit chien de la méthode Jeannot.

Technique comportementaliste

Dans ETIGEM tout se dénomme : les lignes ou chemins, les actions, le mouvement (trajectoire) ...

## **II) ENTRAÎNEMENT**

- Réparer le chien
- Dessiner les graphèmes
- Graphotomes = graphèmes + verbes d'action
- Puis sur lignes adaptées

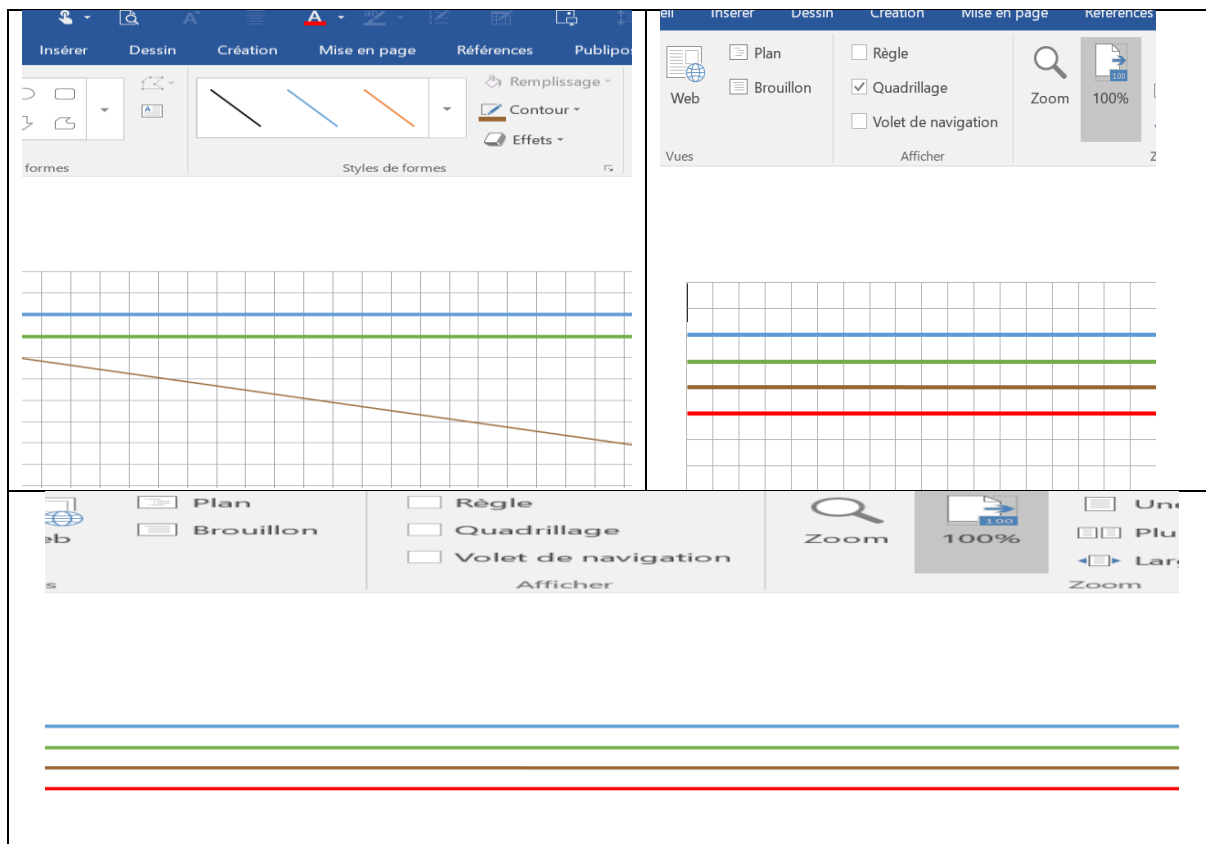
## **III) Rappels :**

Progression vers une écriture manuelle personnalisé

+ ordi

## Démonstration pour créer des lignes personnalisées par Camille, sur word :

➔ Affichage, quadrillage (cocher la case), insertion, formes



➔ Ou : Outils dessin, aligner, changer interligne, copier/coller ligne, changer les couleurs, grouper les lignes, décocher le quadrillage.

Il existe également des sites de générateurs de lignes, exemple : <http://desmoulins.fr/?pg=scripts!onlinelfeuilles>.

- [Aidodys \(présentation par Audrey Carlier\)](#)

Valable 30 jours à l'essai [www.aidodys.com](http://www.aidodys.com) – Prix : 8.33€ par mois pour les parents/ 10€ par mois pour les pros.

Ce logiciel permet de créer des profils pour ensuite modifier très rapidement un document avec les adaptations nécessaires :

- Créer un profil : police, taille de la police, distance entre les mots, mots en couleurs alternées ...
- Enregistrer le profil

- Aller sur bureau, charger un fichier, cliquer sur le fichier puis le profil => le fichier est adapté pour le profil voulu, le télécharger.

⇒ Lien vidéo pour la démonstration : <https://vimeo.com/122182030>

⇒ Guide d'utilisation dans la dropbox dans « Ordinateurs et Logiciels ».

- [Rappels sur les PAP, PPS, PAI ...](#)

**Cf. PPT dans dropbox « PPS PPC PAP & cie ».**

Eclairage d'Emilie Rivière :

- Mobilier adapté et MPA : ne passe pas par les ergo de la MDPH mais seulement par la référente scolaire et par les enseignants de la MDPH
- Notification = ne veut pas dire application
- **LE PPS est inclut dans le PPC mais il est indépendant.**

### Réflexion

➔ **AEEH** : qui, quoi, où, comment, pourquoi ...

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé a pour but d'aider financièrement dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé à charge, de MOINS de 20 ans.

L'attribution dépend :

- Du taux d'incapacité de l'enfant : AU MOINS 80%

- ou une incapacité comprise entre 50% et 79%, s'il l'enfant fréquente un établissement spécialisé ou si son état exige le recours à un service d'éducation spéciale ou de soins à domicile.
- Si l'enfant n'est pas en internat avec prise en charge intégrale des frais de séjour par l'Assurance maladie, l'État ou l'aide sociale.

### Le montant

Base de l'AEEH = **130,12 euros par mois.**

Ce montant peut-être majoré par un complément accordé par la CDAPH qui varie en fonction de plusieurs facteurs :

- Cessation d'activité professionnelle (totale ou partielle)
- Et/ou l'embauche ou non d'une tierce personne rémunérée
- Et/ou le montant des dépenses engagées du fait de l'état de santé de votre enfant.

Il existe six catégories de complément :

1<sup>ère</sup> : 97,59€ jusqu'à la 6<sup>ème</sup> catégorie : 1 104,18 €

### Durée :

De 1an, à 5ans, selon la notification MDPH

**Une révision de la situation peut être faite durant la durée de la notification.**

Depuis le 1er avril 2008, les familles bénéficiaires de l'AEEH de base ont la possibilité d'opter :

- Soit pour un complément d'AEEH,
- Soit pour la PCH versée par le Conseil général.

En plus de ce choix, il est possible de cumuler le complément d'AEEH avec le troisième élément de la prestation de compensation (versé si la personne a

engagée des frais pour l'aménagement du logement ou du véhicule, ou si la personne est confrontée à des surcoûts liés au transport).

Aeeh + complément

Aeeh + pch tous volets

Aeeh + pch 3éléments + complément

Les séances d'ergo en libérale peuvent être compris dans le COMPLEMENT de l'AEEH.

Si le parent bénéficie de l'allocation journalière de présence parentale, il peut recevoir en même temps l'AEEH mais ni son complément ni la majoration pour parent isolé.

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

VOIR UN ARTICLE DANS DECLIC DATANT d'ENVIRON 4 ans.

### **Taux d'incapacité**

Le diagnostic détermine un taux d'incapacité. La situation médicale de la personne peut ne pas être stabilisée pour déterminer un taux d'incapacité. Cependant, la durée prévisible des conséquences doit être d'au moins un an.

C'est à partir des seuils de 50 % et de 80 % que le droit à divers avantages ou prestations est ouvert.

**Le taux à 50 %** correspond à des troubles importants entraînant une gêne notable entravant effectivement la vie sociale de la personne.

L'entrave à la vie sociale peut être éventuellement préservée mais au prix d'efforts importants ou de la mobilisation d'une compensation spécifique.

L'autonomie est conservée pour les actes élémentaires de la vie quotidienne.



## **Taux d'incapacité d'au moins 80 %**

Un taux d'au moins 80 % correspond à des troubles graves entraînant une entrave majeure dans la vie quotidienne de la personne avec une atteinte de son autonomie individuelle.

Dès lors qu'elle doit être aidée totalement ou partiellement, ou surveillée dans l'accomplissement des actions de vie quotidienne, ou ne les assure qu'avec les plus grandes difficultés, le taux de 80 % est atteint.

C'est également le cas lorsqu'il y a déficience sévère avec abolition d'une fonction.

Repères : les actes élémentaires de la vie quotidienne (selon la MDPH 86) :

- Se comporter de façon logique et sensée
- Se repérer dans le temps et les lieux
- Assurer son hygiène corporelle
- S'habiller et se déshabiller de façon adaptée
- Manger des aliments préparés
- Assumer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale
- Effectuer les mouvements (se lever, s'asseoir, se coucher) et les déplacements (au moins à l'intérieur du logement)

**A détailler +++++** d'après Emilie - exemple : assurer son hygiène corporel → ne peut pas se laver le dos. Ne pas faire la MIF !

## Infos

### ➔ Point infos ANFE

Présentation de l'Ergothérapie à l'ARS à ROUEN + PAERPA

### ➔ Divers

Alice Chrétien : Cartes mentales déjà faites : FANTADYS

Alice et Camille : Quel intérêt pour les plans inclinés : visuel/posture – ATTENTION à l'amplitude du mouvement des poignets sur ordinateur avec plan incliné.

Merci à Alice et Camille pour leurs notes.

Merci pour votre lecture.

N'oubliez pas, vous pouvez consulter le CR dans l'onglet « GEPPE Basse-Normandie » du site [www.geppe.fr](http://www.geppe.fr)